

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame D. Fornerod-Wilhelm
AFC, Taxe d'exemption de l'obligation de
servir
Eigerstrasse 65
3003 Berne

Réf. : MFP/15004325

Lausanne, le 17 juin 2009

**Audition des cantons sur la révision partielle de l'ordonnance sur la taxe
d'exemption de l'obligation de servir du 1^{er} janvier 2010**

Madame,

Le Conseil d'Etat vaudois remercie l'Administration fédérale des contributions de
l'associer à cette consultation et de lui permettre de donner ses observations dans le
cadre de l'objet mentionné sous rubrique.

Après avoir pris le soin de remplir le questionnaire que vous lui avez soumis, le Conseil
d'Etat n'a pas d'autres observations à formuler relatives à cette révision partielle de
l'ordonnance.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et de son annexe, nous vous prions
de croire, Madame, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Annexe

- Questionnaire concernant la révision partielle de l'ordonnance sur la taxe d'exemption de
servir

Copies

- OAE
- SSCM